



PST
Programme Stratégique Transversal



Conseil communal du 02 septembre 2019



Bases légales

- Le **décret de la Région wallonne du 19 juillet 2018** intègre le programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;
- **Art. L1123-27. §1^{er}** Déclaration de politique communale doit être soumise au Conseil communal dans les 2 mois après désignation .
Après son adoption, la DPC est publiée (conformément à l'art. L1133-1)
La DPC est mise en ligne sur le site Internet
- **Art. L1123-27. §2.** *Le conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le collège communal lui présente, dans les six mois qui suivent la désignation des échevins . Pour cette législature , 9 mois.*
Le PST est publiée (conformément à l'art. L1133-1)
La PST est mise en ligne sur le site Internet

Définition du PST

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel reprenant la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Lesdits objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en actions au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le PST peut être actualisé en cours de législature.

Le PST repose sur une collaboration entre le Collège communal et l'Administration

Le PST est soumis à une évaluation par le Collège communal au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci.

Le Codir constitue un rapport d'exécution dont le Collège communal se saisit pour réaliser la dernière évaluation de la législature. Le rapport et l'évaluation sont transmis au Conseil communal pour prise d'acte, dans le courant du premier semestre de l'année du renouvellement intégral des Conseils communaux, ainsi qu'au Collège communal issu des élections suivantes.

Les acteurs du PST

- Le Comité de direction et le comité de pilotage
 - Le Collège communal l'adopte et le conduit pendant la législature.
- Le comité de pilotage (CODIR + chefs de service) ont élaboré le PST en collaboration avec le Collège communal.

Le PST = 2 volets

Administration générale

- **Volet interne :**

Il intègre les objectifs, projets et actions visant à améliorer l'organisation et optimaliser le fonctionnement de la commune et des services communaux.

Développement des politiques communales

- **Volet externe :**

- Il vise le développement des politiques communales. Il reprend les objectifs, projets et actions relatifs aux politiques communales (politiques en matière de logement, d'environnement, de cohésion sociale...). L'autorité locale décide d'objectifs [de projets] et d'actions dans les différents domaines qu'elle a décidé d'investir sur sa mandature

Structure du PST

- Une stratégie communale
- **4 objectifs stratégiques qui représentent les valeurs :**
 1. Etre une ville durable
 2. Qualité de vie – Dynamique - Offrir un environnement sain et de qualité aux citoyens brainois qui prendront soin de le préserver.
 3. Cadre de vie - convivialité – sécurité. Offrir aux citoyens brainois un cadre de vie convivial dans lequel ils se sentent en sécurité.
 4. Etre une Administration communale efficace et efficiente.
Etre une Administration communale moderne et communicante, efficace et efficiente, à l'écoute et aux services des citoyens
- Une opérationnalisation : la stratégie se décline en objectifs opérationnels – **38 objectifs opérationnels**
- Un programme d'actions : **180 actions**

Au final

PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL 2018-2024. ¶



Ville durable. ¶

Etre une ville qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. (Gro Harlem Brundtland) ¶

Objetif n° a	Actions a	Referent politique a	Service en charge a
1. Utiliser rationnellement l'énergie et recourir aux énergies renouvelables afin de réduire la production des gaz à effet de serre. a			¶ DPC ¶-9-16 a
¶ 1.1 ¶ a	Mettre en oeuvre le PEADC déposé dans le cadre de Polleo 3 a	Leandre HUART a	Energie ¶
1.2 a	Approvisionner en énergie verte a	Leandre HUART a	Environnement a
1.3 a	Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (Fonds IIB, UREBA, ...), installer des panneaux photovoltaïques. a	Leandre HUART / Andre Paul COPPENSA	¶ travaux / environnement a
1.4 a	Rationaliser la consommation énergétique de l'éclairage public (Convention CC) a	Leandre HUART / Andre Paul COPPENSA	¶ travaux a
1.5 a	Mettre en place un cadastre énergétique de nos bâtiments (Fonds IIB, RENO Watt) a	Leandre HUART / Andre Paul COPPENSA	Energie / travaux a
1.6 a	Acquérir des véhicules CNG, remettre en ordre les scooters électriques, prévoir l'installation de bornes de chargements pour véhicules électriques (public/privé) a	Leandre HUART / Andre Paul COPPENSA	¶ travaux / Mobilité a
1.7 a	Gérer URE dans les infrastructures : ¶ -> éclairage LED au hall de sport ¶ -> changement des chaudières et de l'adoucisseur au hall de sport ¶ -> éclairage LED Poseur ¶ -> panneaux solaires ou photovoltaïques Poseur ¶ citerne eau de pluie pour l'arrosage a	Maxime DATE ¶	Sports a
¶ 1.8 ¶ a	Poursuivre les modules de formation aux gestes économes d'énergie (propriétaires ET / OU LOCATAIRES) via CPAS a	Leandre HUART / Benedote THIBAUT a	Logement / CPAS a

PST -- version du 26.08.19 -- Présentation au Conseil Communal du 2 septembre.. ¶

Etre une Administration communale efficace et efficiente.

Volet interne- Etre une Administration communale efficace et efficiente

Etre une Administration communale moderne et communicante, efficace et efficiente, à l'écoute et aux services des citoyens.

Objectif n°	Actions	Réferent politique	Service en charge
32.	Disposer des ressources humaines suffisantes, motivées et adéquatement formées, afin d'offrir un service de qualité aux citoyens		DPC : 28
32.1	Terminer la révision du <u>Règlement de travail</u>	Maxime DAYE / Olivier FIEVEZ	Service juridique (+ RH)
32.2	Terminer la révision des <u>Statuts administratif et pecuniaire</u>	Maxime DAYE / Olivier FIEVEZ	Service juridique (+ RH)
32.3	Evaluer en temps voulu le <u>PST</u>	Collège	DG + comité pilotage PST
32.4	Poursuivre le <u>descriptif de fonctions</u>	Olivier FIEVEZ	RH
32.5	Réaliser le <u>cadastre RH</u> des services = sur base d'un organigramme à jour (et des descriptifs de fonction), passer en revue les services pour analyser leurs besoins : "Veiller à placer « le bon agent au bon endroit »" "Mettre en exergue les services en souffrance"	Olivier FIEVEZ	RH
32.6	Organiser un <u>plan d'embauches</u> en fonction des	Olivier FIEVEZ	RH + DG

Merci pour votre attention

Merci aux collaborateurs communaux et
aux membres du Collège communal pour
leur implication dans la démarche